

Informations légales (AGB's)

I.

Validité

Les conditions de livraison et de paiement suivantes s'appliquent à une personne qui, lors de la conclusion du contrat, exerce son activité professionnelle commerciale ou indépendante (entrepreneur) et aux personnes morales de droit public ou à un fonds spécial de droit public.

II.

Général

Toutes les livraisons et prestations de FRAM GmbH sont également soumises à ces conditions tout accord contractuel distinct. Le client reconnaît ces conditions comme contraignantes pour ce contrat et pour toutes les affaires futures. Les conditions divergentes du client, que nous ne reconnaissons pas expressément par écrit, ne sont pas contraignantes pour nous. Ceux-ci ne feront pas partie du contrat par le silence ou par notre livraison.

III.

Offre et conclusion

1. Nos offres sont susceptibles d'être modifiées. Les commandes ne nous lient que si nous les confirmons par écrit.
2. Nous nous réservons la propriété et les droits d'auteur des échantillons, des estimations de coûts, des dessins et des informations similaires, physiques et non physiques - y compris sous forme électronique. Ils doivent être traités de manière confidentielle et ne peuvent être rendus accessibles à des tiers sans notre accord.
3. Lors d'une commande sur appel, nous ne sommes pas obligés de garder un stock. Il faut nous accorder un délai raisonnable. Les commandes par appel doivent être acceptées au plus tard un an après leur confirmation. Dans le cas contraire, nous avons le droit de résilier le contrat en ce qui concerne le service restant à effectuer.

IV.

Délai de livraison, délai de livraison

1. Les délais de livraison ne nous lient que si nous les avons expressément confirmés comme dates fixes. Le respect des délais de livraison fixes suppose la réception en temps voulu de tous les documents à fournir par le client, les fournitures de matériel, les libérations, la clarification et l'approbation des plans, le respect des conditions de paiement convenues et d'autres obligations. Si ce n'est pas le cas, le délai de livraison sera prolongé en conséquence. Cela ne s'applique pas si nous sommes responsables du retard.
2. Le respect du délai de livraison est subordonné à une livraison correcte et dans les délais. Le délai de livraison est respecté si l'article de livraison a quitté notre usine au moment de son expiration ou si la disponibilité pour l'expédition a été signalée. Dans la mesure où une acceptation doit avoir lieu, la date d'acceptation est décisive - en cas de refus justifié d'accepter la marchandise, à titre subsidiaire, la notification de la préparation à l'acceptation.
3. Si l'expédition ou l'acceptation de l'article de livraison est retardée pour des raisons dont le client est responsable, il sera facturé, à compter d'un mois après notification de sa disponibilité pour l'expédition ou l'acceptation, les frais occasionnés par le retard.
4. Si le non-respect du délai de livraison est dû à un cas de force majeure, des conflits du travail ou d'autres événements indépendants de notre volonté, le délai de livraison sera prolongé en conséquence. Nous informerons le client du début et de la fin de ces circonstances dès que possible.
5. Le client peut résilier le contrat sans fixer de délai si l'ensemble de la prestation est finalement impossible avant le transfert des risques. L'acheteur peut également résilier le contrat s'il est impossible d'effectuer une partie de la livraison avec une commande et s'il a un intérêt légitime à refuser la livraison partielle. Si ce n'est pas le cas, le client doit payer le prix contractuel pour la livraison partielle. Il en va de même pour l'impossibilité de nous rencontrer. Sinon, section. VIII / 2. Si une impossibilité ou une incapacité dont nous ne sommes pas responsables se produit pendant le délai de réception ou si l'acheteur est seul ou largement responsable de ces circonstances, il reste obligé de payer la contrepartie.
6. Gewährt der Besteller uns bei Verzug - unter Berücksichtigung der gesetzlichen Ausnahmefälle - eine angemessene Frist zur Leistung und wird die Frist nicht eingehalten, ist der Besteller im Rahmen der gesetzlichen Vorschrift zum Rücktritt berechtigt. Weitere Ansprüche aus Lieferverzug bestimmen sich ausschließlich nach Ziff. VIII/2 dieser Bedingungen.
7. Solange der Besteller mit einer Verbindlichkeit aus einer zu uns bestehenden Geschäftsbeziehung im Verzug ist, ruht unsere Lieferpflicht.
8. Wir sind zu Teillieferungen berechtigt, soweit sie für den Besteller zumutbar sind.

V.

Transfert de risque, acceptation

1. L'expédition est aux frais et risques du destinataire. Si aucune instruction d'expédition spécifique ne nous est donnée avant que les marchandises ne soient prêtes à être expédiées, nous expédierons les marchandises à notre meilleure discrétion.
2. Le risque est transféré à l'acheteur lorsque l'article de livraison a quitté l'usine, même si des livraisons partielles sont effectuées ou si nous effectuons d'autres services, par ex. ont pris en charge les frais d'expédition ou la livraison et l'installation. Si une acceptation doit avoir lieu, cela est décisif pour le transfert du risque. Elle doit être effectuée immédiatement à la date d'acceptation, ou après notre notification d'acceptation. Le client ne peut refuser l'acceptation en cas de défaut insignifiant. Si la livraison ou l'acceptation est retardée ou omise en raison de circonstances, qui ne nous sont pas imputables, le risque est transféré au client à compter du jour de la notification de sa disponibilité pour l'expédition ou l'acceptation.
3. Si le client est responsable du retard de livraison ou d'acceptation, nous pouvons, à compter d'un mois après notification de disponibilité à l'expédition ou de préparation à l'acceptation, facturer les frais de stockage du client à hauteur de 1/2% du montant de la facture pour chaque mois ou partie de mois, jusqu'à un maximum de 5 % du montant de la facture, sauf si des coûts plus élevés peuvent être prouvés. L'acheteur se réserve le droit de prouver que les frais de stockage sont inférieurs.

VI.

La garantie

Pour les défauts matériels et juridiques de la livraison, nous excluons toute autre réclamation, sous réserve de l'al. VIII de ces conditions garantissent ce qui suit:

Défauts matériels

1. Toutes ces pièces doivent être réparées gratuitement à notre discrétion ou être livrées à nouveau, qui s'avèrent être défectueuses en raison d'une circonstance avant le transfert des risques. La découverte de tels défauts doit nous être signalée immédiatement par écrit. Les pièces remplacées deviennent notre propriété.
2. Le client doit nous donner le temps et l'opportunité nécessaires pour effectuer toute amélioration ou livraison de remplacement que nous jugeons nécessaire; sinon, nous sommes dégagés de toute responsabilité pour les conséquences qui en découlent. L'acheteur a le droit de faire réparer le défaut par lui-même ou par un tiers et de demander le remboursement des dépenses nécessaires uniquement dans les cas urgents où la sécurité de fonctionnement est menacée ou de prévenir des dommages disproportionnés, moyennant quoi nous devons être informés immédiatement.
3. Nous supportons les dépenses nécessaires aux fins de l'exécution supplémentaire que nous devons. Si l'article de livraison n'est plus au lieu de livraison, nous ne prendrons pas en charge les frais supplémentaires qui en découlent.
4. L'acheteur a le droit de résilier le contrat dans le cadre des dispositions légales si, compte tenu des cas exceptionnels statutaires, nous laissons un délai de grâce raisonnable fixé pour nous pour la rectification ou la livraison de remplacement d'un défaut matériel passer sans effet. S'il n'y a qu'un défaut insignifiant, l'acheteur n'a droit qu'à une réduction du prix du contrat. Le droit de réduire le prix du contrat est par ailleurs exclu.
5. En particulier, aucune garantie n'est donnée dans les cas suivants:
 - utilisation inappropriée ou inappropriée
 - montage ou mise en service incorrect par le client ou des tiers
 - usure naturelle
 - manipulation incorrecte ou négligente
 - mauvais entretien
 - équipement inadapté
 - mauvais travaux de construction
 - terrain inadapté
 - les influences électriques, électrochimiques et chimiques sauf si elles sont de notre responsabilité.
6. Si le client ou un tiers apporte des améliorations inappropriées, nous ne sommes pas responsables des conséquences qui en découlent. Il en va de même pour les modifications de l'article de livraison, à condition qu'elles aient été apportées sans notre accord préalable.

Défauts juridiques

7. Si l'utilisation de l'article de livraison entraîne une violation des droits de propriété industrielle ou des droits d'auteur, nous accorderons, à notre discrétion, au client le droit de continuer à l'utiliser à nos frais ou de modifier l'article de livraison d'une manière raisonnable pour l'acheteur afin que la violation des droits de propriété ne se produise pas. plus existe. Si cela n'est pas possible dans des conditions économiquement raisonnables ou dans un délai raisonnable, le client est en droit de résilier le contrat. Dans les conditions ci-

dessus, nous avons également le droit de résilier le contrat. En outre, nous libérerons le client des réclamations incontestées ou légalement établies du titulaire du droit de propriété concerné.

8. Nos obligations susmentionnées en vertu du par. VII / 7 sont soumis aux conditions suivantes sous no. VIII / 2 en cas de violation des droits de propriété ou du droit d'auteur. Ils n'existent que si:

- le client nous informe immédiatement d'une violation alléguée des droits de propriété ou des droits d'auteur
- l'acheteur nous soutient dans une mesure raisonnable pour se défendre contre les allégations revendiquées ou la mise en œuvre des mesures de modification nous permet de mettre en œuvre toutes les mesures défensives, y compris les règlements extrajudiciaires, la carence juridique n'est pas fondée sur une instruction de l'acheteur et l'infraction n'a pas été causée par le fait que le Le client a lui-même modifié l'article de livraison ou l'a utilisé d'une manière non conforme au contrat.

VII.

Responsabilité

1. Si l'article de livraison ne peut pas être utilisé conformément au contrat en raison de notre faute en raison de l'inexécution ou de l'exécution incorrecte des propositions et des conseils donnés avant ou après la conclusion du contrat ou en raison de la violation d'autres obligations contractuelles accessoires, en particulier des instructions pour le fonctionnement et la maintenance de l'article de livraison, alors d'autres contrats s'appliqueront, à l'exclusion d'autres L'acheteur revendique les dispositions de ces conditions en vertu de l'al. VII et par. VIII / 2 en conséquence.

2. Pour quelque raison légale que ce soit, nous ne sommes responsables que des dommages qui ne sont pas survenus sur le bien livré:

- avec intention
- en cas de négligence grave de la part des organes exécutifs ou exécutifs
- en cas d'atteinte à la vie, aux membres ou à la santé coupable
- pour les défauts que nous avons dissimulés par malveillance ou dont nous avons garanti l'absence
- en cas de défauts de l'article de livraison, dans la mesure où la responsabilité est assumée pour les blessures corporelles ou les dommages matériels aux articles à usage privé. En cas de violation coupable des obligations contractuelles essentielles, nous serons également responsables de la négligence grave des employés non exécutifs et de la négligence légère, dans ce dernier cas limitée aux dommages contractuellement typiques et raisonnablement prévisibles. Nous sommes responsables des dommages matériels jusqu'à 10 millions d'euros par événement. D'autres réclamations sont exclues.

VIII.

Réserve de propriété, privilège

1. Nous nous réservons la propriété de l'article de livraison jusqu'à ce que toutes les responsabilités de l'acheteur découlant de nos relations commerciales aient été réglées. Ceci s'applique également si la rémunération a été payée pour certaines livraisons spécifiées par le client.

2. Le traitement ou le traitement des articles de livraison qui restent notre propriété par l'acheteur ou son représentant est toujours effectué en notre nom, sans aucune obligation pour nous. Si notre article de livraison est mélangé ou combiné avec d'autres articles, le client nous cède par la présente ses droits de propriété ou de copropriété sur le stock mixte ou le nouvel article et le stocke avec un soin commercial pour nous. Le client a droit à notre

Pour vendre ou utiliser l'article de livraison dans le cours normal des affaires. La mise en gage ou le transfert à titre de garantie est interdit. L'acheteur doit nous informer immédiatement de toute saisie ou de toute autre atteinte à nos droits par des tiers.

3. Si le client vend notre article de livraison, dans quelque condition que ce soit ou seul ou avec d'autres marchandises, il nous cède par la présente toutes les réclamations contre son client résultant de la vente jusqu'à ce que toutes nos réclamations aient été payées en totalité. A notre demande, le client est tenu d'informer les sous-clients de la mission et de nous fournir les informations et documents nécessaires pour faire valoir nos droits contre les sous-clients. Il ne peut conclure avec son sous-traitant aucun accord contractuel limitant nos droits.

4. En cas de comportement contraire au contrat, notamment en cas de retard de paiement, nous sommes en droit de reprendre l'article de livraison après rappel, et le client est tenu de le restituer. L'affirmation de la réserve de propriété et la saisie de l'article de livraison par nous ne comptent pas comme une résiliation du contrat.

5. La demande d'ouverture d'une procédure d'insolvabilité nous autorise à résilier le contrat et à exiger le retour immédiat du bien livré.

IX.**Prix et paiement**

1. En l'absence d'accord spécial, les prix s'appliquent, y compris le chargement départ usine plus la taxe de vente légale, hors emballage et déchargement.
2. En l'absence d'accord spécial, le paiement doit nous être effectué en espèces sans aucune déduction.
3. L'acheteur n'a le droit de retenir les paiements ou de les compenser par des demandes reconventionnelles que dans la mesure où ses demandes reconventionnelles ne sont pas contestées ou ont été légalement établies.

X.**Prescription**

Toutes les réclamations du client pour quelque raison juridique que ce soit expirent dans un délai de douze mois. Les délais légaux s'appliquent aux réclamations résultant d'un comportement intentionnel ou d'une négligence grave, de blessures à la vie, aux membres et à la santé ainsi qu'aux réclamations en vertu de la loi sur la responsabilité du fait des produits. Le début du délai de prescription est déterminé par la loi.

XI.**Autre**

1. Dans tous les litiges résultant de la relation contractuelle, si l'acheteur est un commerçant enregistré, une personne morale de droit public ou un fonds spécial de droit public, l'action doit être portée devant le tribunal compétent de notre siège ou de notre branche exécutive. Nous sommes également autorisés à intenter une action au siège du client.
2. La loi de la République fédérale d'Allemagne s'applique. Le lieu d'exécution et de juridiction est exclusivement l'emplacement du fournisseur.
3. Remarque conformément au § 33 BDSG: Les données personnelles du client sont stockées par nous à des fins de traitement de contrat, de publicité et d'étude de marché à nos propres fins.
4. Si l'une de ces conditions est ou devient inefficace pour une raison quelconque, cela n'affecte pas l'efficacité des autres conditions.

FRAM GmbH

Industriestrasse 12/22

49324 Melle

Telefon : +49 (0) 5422 / 92 14 8 13

Directeur général: Monsieur Frank Rokossa

Bureau d'immatriculation: Amtsgericht Osnabrück

Numéro d'immatriculation: HRB 204243

UST-Id.-Nr.: 269805314

St.-Nr.: 65/200/05731